



Syndicat National « Force Ouvrière »
des Finances Publiques

Section d'Indre et Loire

Compte rendu du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 18 octobre 2013

Ordre du jour :

1/ Accueil des nouveaux membres : M. RUFFIE Pascal responsable du pôle « pilotage et ressources », M. PONTREAU Jean-François et M. BONNEAU Thierry, membres suppléants Solidaires Finances Publiques

2/ Approbation du procès verbal du 18 juin 2013 : A l'unanimité

3/ Compte rendu du groupe de travail du 04 octobre 2013

Travaux au Champ Girault :

Les chefs de service ont connaissance des zones « tampon » depuis cet été bien que les dates précises d'intervention ne soient pas encore connues (doute persistant sur le choix de l'entreprise en charge du désamiantage). Les travaux devraient commencer fin novembre/début décembre par le 1^{er} étage.

Des aléas seront à prévoir compte tenu des deux interventions simultanées (fenêtres et désamiantage) ; Les informations seront mise en ligne sur Ulysse 37

Des discussions, par ailleurs, seront engagées entre la Direction locale et les secrétaires départementaux des organisations syndicales pour essayer de conserver des locaux syndicaux équivalents à l'existant.

4/ Inspecteur Santé Sécurité Travail (ISST) :

Son domaine d'intervention se limitera à compter du mois de novembre 2013 à la région Centre.

Poursuite de la formation, en 2014, des membres du CHS-CT.

5/ Médecin de prévention

Quelques demandes d'aménagement de postes de travail

Collaboration avec le médecin de prévention de la DISI Ouest (CHS-CT NANTES)

6/ Informations relatives à la mise en place de la signalétique amiante dans les services

Trois phases seront mises en place :

- effectuer le contrôle technique (Pour les locaux qui n'appartiennent pas à notre administration, un courrier a été envoyé aux propriétaires début octobre pour savoir si les locaux contiennent de l'amiante (concerne les bâtiments antérieurs à 1997).
- Mettre en place un affichage par étage (contenant un plan et la légende correspondante)
- Effectuer un étiquetage si cela s'avère nécessaire.

Globalement, il convient de répertorier les zones « amiantées » pour informer les agents, sans créer un climat anxieux.

7/ Informations relatives au chantier de désamiantage à LOCHES

Deux des trois box de l'accueil seront câblés « en double » afin d'être « dédoublés » en cas de forte affluence .

Les demandes d'aménagement des agents ont reçu un écho favorable dans la mesure où elles sont validées par l'architecte.

L'installation de la sous préfecture n'est pas encore acquise mais le dossier avance, le Conseil Général 37, le Préfet et la DDFIP sont toujours en discussion.

8/ Point sur l'expérimentation de l'affranchissement centralisé

Le calibrage de l'équipe et les heures dédiées sont bons, ce qui évite de travailler dans la précipitation et on évite ainsi des situations de crispation.

Le temps estimé d'affranchissement (entre 3 et 4 heures) est également conforme à la réalité. Le temps du tri pourra toutefois être amélioré si le travail en amont (concernant le classement des courriers) des différents services est plus précis.

Demande d'un chariot supplémentaire et de bouchons de protection auriculaires : Le médecin de prévention doit estimer ces besoins pour une réponse efficace.

Demande pour que les agents du Champ Girault bénéficient des tickets restaurant les journées où ils sont affectés au Bd Béranger .

La présence du coordinateur prendra fin quand la phase expérimentale sera terminée (à la fin du mois d'octobre).

9/ Suites données à la procédure d'alerte (à l'initiative d'une organisation syndicale)

Cette procédure doit être consécutive à une situation de «danger grave et imminent». Dans le cas présent, l'incident évoqué s'est passé en janvier dernier et la personne concernée est depuis en arrêt maladie. Cette procédure apparaît donc inappropriée.

La vraie problématique de cette affaire est l'absence totale de réponse, par la personne concernée, aux procédures administratives, puisqu'elle ne donne pas suite aux courriers (RH, de l'assistante sociale) et ne se présente pas devant le comité médical (instance compétente pour décider d'un éventuel congé de longue maladie).

10/ Actions inscrites au budget du CHS-CT 37 en 2013 (3ème série de décisions)

La somme restant à ventiler s'élève à 18 529.51 €

Actions décidées :

- Remplacement des Boîtier Autonome d'Éclairage de Secours (Champ Girault et à l'ESI)
- Fauteuil ergonomique (SIE Tours Ouest)
- Lampes sur pieds (CHU et SIE Tours Sud)
- Cornes de brume (Tous les sites)
- Fontaine à eau (Champ Girault 8^{ème} étage)
- Sur-lunettes (aménagement poste de travail à Loches)
- Etanchéisation des ouvrants (Bd Béranger coté Ouest sur 3 étages)
- Travaux électriques et détecteur de présence (Luynes)
- Consignes de sécurité (tous sites)
- Protections auriculaires (affranchissement)
- Chariot (affranchissement)
- Vêtements de sécurité (agents de service)
- Éclairage escalier (Loches)
- Clavier guide de doigts (Loches)

Titulaire : MEUNIER Christophe

Suppléant : BREGEGERE Philippe